

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

AMENDEMENT

N ° CE23

présenté par

M. de Lépinau, Mme Bamana, M. Amblard, M. Barthès, M. Falcon, M. Gabarron, M. Golliot,
Mme Grangier, Mme Laporte, M. Le Bourgeois, M. Lioret, M. Loubet, M. Patrice Martin,
M. Meizonnet, M. Rivière, M. Tivoli et M. Weber

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 21 BIS, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant l'opportunité et les modalités de lancement d'un appel à projets innovants spécifique à Mayotte, visant à développer des solutions de construction adaptées aux particularités géographiques, climatiques, sanitaires et géologiques de l'île, et proposant des pistes d'évolution du référentiel de construction à Mayotte pour répondre à ces particularités

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de demande de rapport est en réalité un amendement d'appel sur la nécessité de développer un nouveau référentiel pour les normes de construction à Mayotte. En effet, le cyclone Chido a prouvé, une nouvelle fois, la nécessité de construire dans l'anticipation des aléas sismiques, climatiques ou sanitaires.

Si de nombreuses mesures et appels à projets innovants ont fleuri depuis une dizaine d'années, ils ne concernent pas tous Mayotte, qui bénéficie dans de nombreux cas de dérogations aux réglementations en vigueur. Il y a donc une forte opportunité pour proposer un appel à projets innovants à Mayotte afin de développer de nouvelles techniques sur le modèle du programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique (PACTE) décliné en 28 projets pour l'outre-mer depuis 2015.

En parallèle de ces projets, il semble urgent que le gouvernement propose un nouveau référentiel sur les normes de construction à Mayotte pour éviter que la situation d'impréparation face à Chido et ses conséquences ne se reproduisent.